

mis en ligne le 24 mars 2023

ARRETE MUNICIPAL N°12902 DU 21 MARS 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

TRAVAUX

15 boulevard des Dunes

A partir du 27 Mars 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par WEST COLOR, 11 rue François Kergoat 56270 PLOEMEUR,

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement d'un camion, il importe de condamner le trottoir et le stationnement Sentier des fleurs,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le mercredi 27 Mars 2023 pour une durée de 15 jours le trottoir sera condamner au début du sentier des fleurs à hauteur du 15 boulevard des Dunes pour permettre l'installation d'un échafaudage,

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place par la Police Municipale. Le demandeur veillera à la bonne disposition du périmètre de sécurité ainsi qu'à la signalisation et visibilité du chantier de jour comme de nuit

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

Patrice VALTON
1^{ère} Adjointe
Affaires générales, sécurité

